

# Les coteaux de la Marne au départ de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux



Visorando



Trace n° 3610275

Une randonnée proposée par ageep

La vallée de la Marne vue des quatre points cardinaux autour de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux. Alternance de forêts, source de fraîcheur, et de points de vue aériens sur l'Omois.

<b>Durée</b>	5h 45	<b>Difficulté</b>	Moyenne
<b>Distance</b>	18,60 km	<b>Retour au départ</b>	Oui
<b>Dénivelé positif</b>	158 m	<b>Activité</b>	Pédestre
<b>Dénivelé négatif</b>	156 m	<b>Commune</b>	Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux (77660)
<b>Point haut</b>	140 m		
<b>Point bas</b>	50 m		

## Description

Départ à partir du parking au bout de la Rue Pierre et Marie Curie, à proximité de la halte-fluviale.

**(D/A)** La randonnée débute en longeant le Pâtis de Saint-Jean vers l'Est, sur la rive gauche de la Marne jusqu'au pont.

**(1)** Passer sous le pont, prendre à droite le chemin qui remonte sur la route qui l'on emprunte sur la droite. Traverser la Marne et tout de suite après, emprunter sur la droite le Chemin des Îles qui longe la rive droite de la Marne. Remonter, à gauche, sur la route D3E.

**(2)** Au rond-point face à la gare de Changis, suivre sur 300 m environ la D53, route qui passe au-dessus de la voie ferrée qui mène à Jaignes.

**(3)** Tourner sur la droite dans un chemin agricole qui file droit vers les bois de la Muette et sa maison forestière que l'on passe pour continuer dans le bois 500 m et emprunter, avant un chemin privé, sur la droite le chemin qui redescend sur un site d'exploitation de résidus routiers que l'on contourne sur la droite jusqu'à la voie ferrée.

**(4)** Tourner sur la gauche, suivre la voie ferrée sur 250 m, passer sous l'autoroute en empruntant le tunnel et traverser la voie ferrée par le pont pour redescendre sur la route D3E.

**(5)** Traverser la pour emprunter le chemin d'exploitation agricole jusqu'au terrain de foot au lieu-dit les Vieux Moulins.

**(6)** Tourner à droite dans la sente, après le dépôt d'une entreprise de maçonnerie, qui nous conduit à un petit pont que l'on traverse. Suivre la sente qui longe la rive droite de la Marne jusqu'au Pâtis de [Ussy-sur-Marne](#), puis traverser le camping et passer sous le pont (attention berges glissantes par temps de pluie).

**(7)** Traverser le pont qui enjambe la Marne, et suivre la Rue d'Ussy jusqu'à Sammeron.

**(8)** Traverser la route D603 au niveau des commerces et remonter, en face, la Rue Cassine jusqu'à la jonction avec une chemin.

**(9)** Emprunter sur la gauche, le sentier du Pré Maquais qui flâne entre bois et maisons pour rejoindre la Rue Gaulde qui l'on suit à gauche sur 100 m.

**(10)** Tourner à gauche dans la Rue du Four, puis tout de suite à droite dans la Rue du Tarcq que l'on quitte sur la droite pour la Rue de [Coulommiers](#), derrière le pont du ru de la Bécotte (balisage Rougeet Blanc). Prolonger par un chemin.

**(11)** Tourner dans le deuxième chemin sur la droite, sente qui longe les bois jusqu'à un gué que l'on traverse.

**(12)** Emprunter sur la droite la route de Signets sur 200 m et tourner dans le premier chemin sur la gauche qui grimpe vers le lieu-dit "la Grange au Bois" et longer l'orée du bois sur la gauche jusqu'à la Dhuis.

**(13)** Suivre sur la droite l'aqueduc de la Dhuis, poursuivre après avoir traversé la route qui mène au lieu-dit "Montretout" sur la droite. Continuer pour rejoindre l'autoroute.

**(14)** Traverser l'autoroute par le tunnel que l'on découvre en contre-bas du regard de la Dhuis et rejoindre l'aqueduc en longeant sur la droite, sur 100

## Points de passage

- D/A Halte fluviale**  
| N 48.952735° / E 3.01301° - alt. 52 m - km 0
- 1 Pont sur la - Marne (rivière) - Affluent de la Seine**  
| N 48.9545° / E 3.019104° - alt. 52 m - km 0.5
- 2 Rond point - Gare de Changis-Saint-Jean**  
| N 48.958639° / E 3.02773° - alt. 61 m - km 1.5
- 3 Chemin du bois de la Muette**  
| N 48.961348° / E 3.028631° - alt. 74 m - km 1.91
- 4 Dépôt voie ferrée**  
| N 48.959667° / E 3.046795° - alt. 64 m - km 4.79
- 5 Croisement D3E**  
| N 48.95878° / E 3.054992° - alt. 62 m - km 5.46
- 6 Sente au terrain de foot**  
| N 48.954979° / E 3.063135° - alt. 54 m - km 6.47
- 7 Pont d'Ussy**  
| N 48.952996° / E 3.074186° - alt. 55 m - km 7.73
- 8 Traversée de la D603**  
| N 48.948057° / E 3.07424° - alt. 56 m - km 8.34
- 9 Sente du Pré Macquais**  
| N 48.946014° / E 3.073456° - alt. 72 m - km 8.57
- 10 Rue du Four**  
| N 48.945041° / E 3.079454° - alt. 61 m - km 9.05
- 11 Sente du haras**  
| N 48.942378° / E 3.081117° - alt. 73 m - km 9.55
- 12 Gué**  
| N 48.935644° / E 3.071289° - alt. 80 m - km 10.8
- 13 Aqueduc de la Dhuis**  
| N 48.934527° / E 3.055861° - alt. 136 m - km 12.58
- 14 Tunnel de l'autoroute**  
| N 48.940464° / E 3.033781° - alt. 119 m - km 14.72

m le champs en limite de l'autoroute. Remonter jusqu'au regard de l'aqueduc et obliquer sur la droite vers le hameau de Arpentigny, toujours sur la Dhuis.

(15) Continuer sur l'aqueduc de la Dhuis après avoir traversé la route, traverser encore deux autres routes qui mènent au hameau les Deux Jumeaux et poursuivre en traversant le Bois de la Garenne.

(16) Tourner sur la droite , juste après le lieu-dit "les Ambroises" dans un chemin pavé qui mène au centre de [Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux](#), par la Rue Alfred de Musset ( balisage Rouge et Blanc).

(17) Tourner sur la gauche dans la Rue du Général de Gaulle, jusqu'à la rue Pasteur, D603 que l'on traverse et rejoindre la Rue Pierre Marie Curie.

(18) Tourner sur la gauche dans cette rue pour rejoindre la halte fluviale (D/A).

● **15 Arpentigny**

N 48.944534° / E 3.033223° - alt. 120 m - km 15.28

● **16 Croisement GR14 et GR11**

N 48.946845° / E 3.012152° - alt. 120 m - km 17.48

● **17 Rue du Général de Gaulle**

N 48.950093° / E 3.017162° - alt. 60 m - km 18.09

● **18 Rue Pierre Marie Curie**

N 48.952087° / E 3.016422° - alt. 54 m - km 18.32

● **D/A Halte fluviale**

N 48.952651° / E 3.012774° - alt. 52 m - km 18.6

## Informations pratiques

Randonnée accessible par les transports en commun : ligne P du Transilien, sur le tronçon entre Paris-Est et Château-Thierry. Descendre à la gare de Changis-Saint-Jean et démarrer la randonnée à son point (2).

Commerces à Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux et Sammeron.

## À voir

Vues sur les coteaux et berges de la Marne.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-les-coteaux-de-la-marne-au-depart-de-sai/>

## En savoir plus :

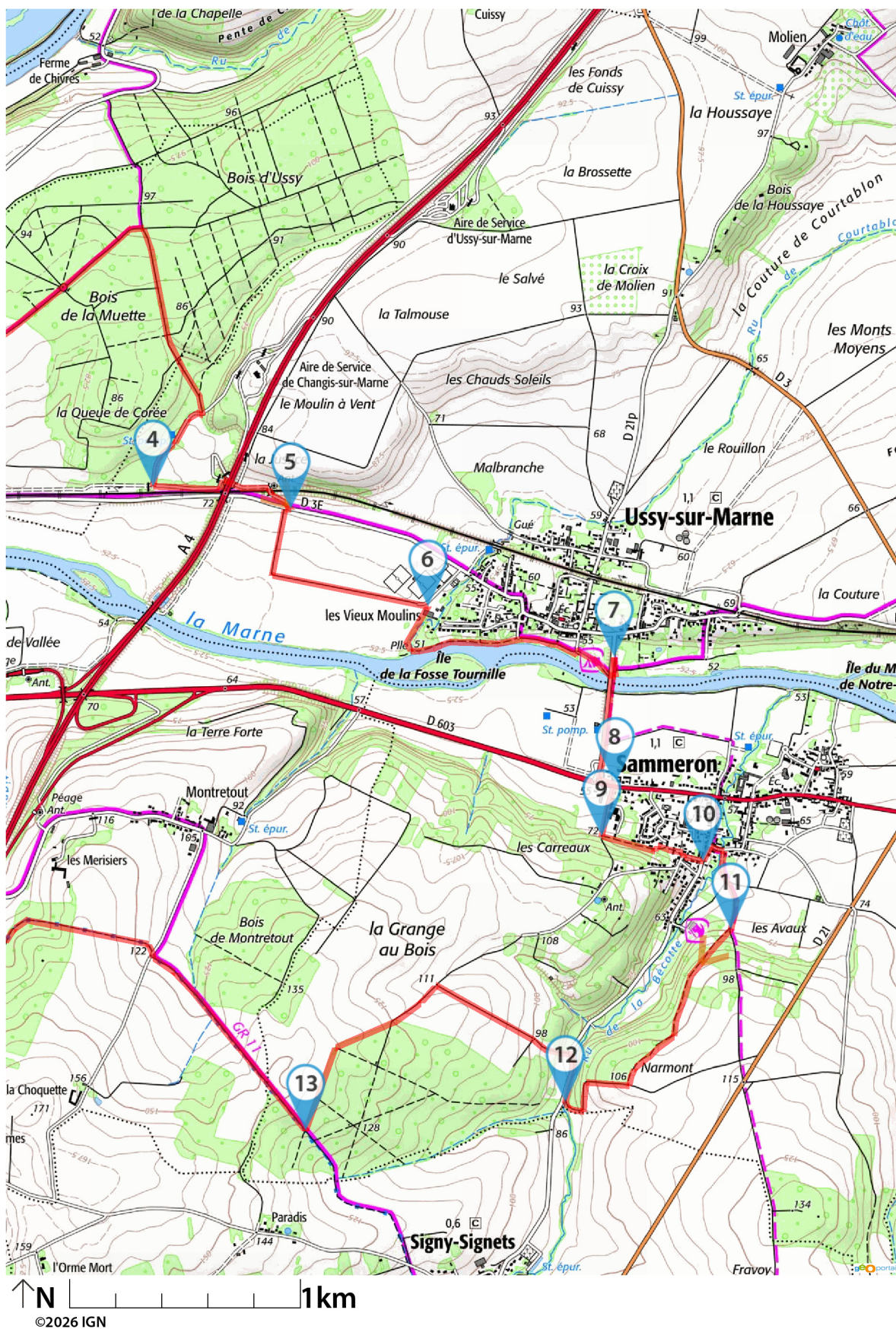
- Site internet : <http://ageep.over-blog.com/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

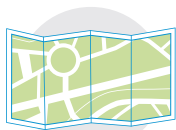
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



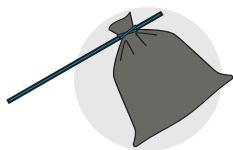
#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.**

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**